



www.riedbleu.org

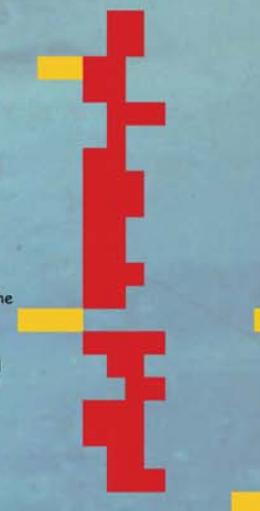
Association "ried bleu"

La charte de la plongée en eau douce

Périodes de reproduction

J F M A M J J A S O N D

Ablette
Brème
Brochet
Carassin
Carpe
Chabot
Chevesne
Epinuche
Gardon
Goujon
Grémille
Lamproie
Loche franche
Lotte
Perche
Perche soleil
Poisson chat
Rotengle
Sandre
Silure
Tanche
Truite



Avant la plongée :

1. Renseignez-vous sur les autorisations nécessaires à l'organisation de la plongée.
2. Privilégiez le covoiturage pour vous rendre sur le lieu de plongée.
3. Garez les voitures de façon à ne pas gêner les autres usagers et à ne faire aucun dégâts à la flore.
4. N'utilisez pas de savons liquides pour enfiler la combinaison. Ils contiennent des tensio-actifs (détergents) toxiques pour les organismes aquatiques, ils sont peu dégradables et s'accumulent dans les boues et les organismes.
5. Préparez votre lestage afin de pas être trop lourd en plongée.
6. Ne dégradez pas les berges lors de la mise à l'eau



Attention aux instruments

Agréée par le CODEP 67



Association "ried bleu"

www.riedbleu.org

Pendant la plongée :

1. Respectez les autres usagers (ex: pêcheurs)
2. Attachez tous les instruments pour éviter de faire des dégâts à la faune et la flore aquatiques fixées.
3. Evitez les palmes longues qui remuent le fond et restent accrochées dans les herbiers.
4. Palmez doucement.
5. Evitez de touchez le fond.
6. Pensez que les bulles peuvent causer des dégâts aux nids des oiseaux d'eau.
7. Ne pas arracher les plantes aquatiques.
8. Ne dérangez pas les animaux,
9. Ne jamais émerger pour discuter à faible profondeur, sortir loin de la berge et gonfler les bouées pour éviter le piétinement du sol et donc l'habitât de nombreuses espèces.
10. Effectuez les exercices en pleine eau ou aménagez une plate-forme à 2 mètres du sol.

Après la plongée :

1. Triez les déchets lors des collations et autres manifestations.
2. N'utilisez pas de vaisselle jetable en plastique.

Agréée par le CODEP 67